

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale									
	H-2 : Bifamiliale									
	H-3 : Trifamiliale									
	H-4 : Multifamiliale, catégorie A									
	H-5 : Multifamiliale, catégorie B									
	H-6 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : De voisinage	●								
	C-2 : De quartier									
	C-3 : Service professionnel et spécialisé									
	C-4 : Local									
	C-5 : Régional									
	C-6 : Grande surface									
	C-7 : Divertissement									
C-8 : D'amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Relié à l'automobile, catégorie A										
C-11 : Relié à l'automobile, catégorie B										
C-12 : De faible nuisance										
C-13 : De forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Elevage										
A-3 : Elevage en réclusion										
A-4 : Service et transformation										
A-5 : Consolidation résidentielle										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●							
	Jumelée									
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)	7	8							
	Superficie d'implantation minimale (m ²)	/	100							
	Superficie d'implantation maximale (m ²)	1000	1000							
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1							
	Hauteur en étage(s) maximale	2	2							
	Hauteur en mètres minimale	3	3							
	Hauteur en mètres maximale	10	10							
	DENSITÉ D'OCCUPATION									
	(%) d'occupation min/max	/	10/80							
	MARGES									
Avant minimale (m)	6	6								
Latérale minimale (m)	2	2								
Latérales totales minimales (m)	4	4								
Arrière minimale (m)	8	8								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	18	18								
Profondeur minimale (m)	/	/								
Superficie minimale (m ²)	1250	1000								
DIVERS										
PIIA										
PAE										
Notes particulières										
NOTES								Amendements		
(1) 623 Salon de beauté, de coiffure et autres salons								No. Régl.	Date	
								1066-6-11 ¹	2011-09-20	

¹ (article 2.1, règlement 1066-6-11, annexe « A »)